

DATE LIMITE DE VERSEMENT 28 FEVRIER 2009

BORDEREAU EXCLUSIVEMENT RESERVE AUX ENTREPRISES DE 1 à 9 SALARIES

FONDS D'ASSISTANCE FORMATION DES CHARCUTIERS-TRAITEURS

Association loi 1901 agissant par Délégation pour le compte de l'OPCAD

15, rue Jacques Bingen - 75017 PARIS Tél. 01 53 42 19 90 - Fax 01 55 30 03 14 75902171

4781Z

Attention

LANSON GERARD SARL 110 RUE DES BLANCS VILAINS 93100 MONTREUIL

Si vous êtes adhérents à l'AG2R Prévoyance , vérifiez sur le bordereau d'appel de cotisation AG2R si la ligne "PART FAFORCHAR" au taux de 0,897 % a été réglée ou non, afin de ne pas régler 2 fois.

Dans le cas ou vous avez réglé à l'AG2R, nous retourner le bordereau en y mentionnant "PAYE AG2R et votre n° AG2R"

Si vous n'avez pas eu de salariés ou avez cessé votre activité en 2008, merci de remplir et nous retourner le bordereau quand même

RENSEIGNEMENTS A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR L'ENTREPRISE

n° de Convention : Intitulé Convention Collective : Charcul	mes: 5 Fax: Evie de de lail 6492 00014		
Nom: IKIMHUJI WYEMANONG STKL	BASE DE CAI S versés en 2008 UTS versés aux apprentis [1 1 - 2]	351150 351150 351150	1 2 A

COTISATIONS 0,45 % FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE et 0,15 % PROMOTION RECRUTEMENT et 0,15 % PROFESSIONNALISATION

Si A est INFERIEUR à 8.350 €		Si A est SUPERIEUR à 8.350 €	
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINI PROMOTION RECRUTEMENT PROFESSIONNALISATION	UE 62,63	A x 0,75 % 0,45 % FORMATION PROFESSIONNEL 0,15 % PROMOTION RECRUTEMENT 0,15 % PROFESSIONNALISATION	2633,63 B LE CONTINUE
+ TVA à 19,6 %	12,27	TVA = B x 19,6 %	516,19 0
MINIMUM OBLIGATOIRE	74,90 T1	TOTAL A REGLER = B + C	3149,82 12

RECU

TOTAL DU VERSEMENT

CHEQUE A L'ORDRE DE OPCAD / FAFORCHAR

A RETOURNER AVEC L'IMPRIME A :

T1 ou T2 =

A REGLER

3224,72